https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6611



## La FSU 71 organise un stage "éducation prioritaire" le vendredi 15 mars 2024

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Stages départementaux -



Date de mise en ligne : mercredi 17 janvier 2024

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/2

Nous vous informons que la FSU71 organise un stage « éducation prioritaire », le vendredi 15 mars 2024.

Ce stage se déroulera à la Maison des Syndicats (2 rue du Parc) de Chalon S/Saône, de 9h à 17h, en présence de Paul Devin (président de l'institut de recherche de la FSU) et de Benoît Chaisy, militant FSU.

Ce stage concerne toutes et tous les collègues de l'éducation prioritaire, mais aussi les collègues des établissements et écoles qui pourraient prétendre à bénéficier de l'estampille EP (par exemple les écoles et établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Au cours de ce stage, seront abordées et débattues les questions suivantes :

- Quelles différentes politiques de l'éducation prioritaire au fil du temps ?
- Quels moyens sont alloués à l'éducation prioritaire aujourd'hui?
- Quel pilotage de l'éducation prioritaire ?
- Quelle mise en valeur des actions en éducation prioritaire ?
- Quel est le projet de la FSU pour l'EP ?

Ordre du jour prévisionnel du stage :

https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg

La dernière limite pour poser votre demande d'autorisation d'absence est le mercredi 14 février 2024.

Aussi, si vous êtes intéressé∙es, n'attendez pas pour faire les démarches nécessaires auprès de votre administration .

- Déposez votre demande d'autorisation d'absence

https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg

- Prévenez-nous de votre inscription (par retour de mail)

Ce stage est ouvert à tous et toutes (syndiqué.e.s comme non syndiqué.e.s)

Tout-e salarié-e de la fonction publique a droit à 12 journées de formation syndicale. Donc, n'hésitez pas à les utiliser pour vous informer !

Copyright © SNES Dijon Page 2/2